

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 24 mars 2025

Date de l'annonce publique : 14/03/2025

Date de la convocation des conseillers : 14/03/2025

Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pom-pignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Damy, Yves (conseiller), procuration donnée au conseiller REDING.
Absences	1	Excusés : Damy, Yves (conseiller). Non excusés : Néant.
Référence	CC.2025-03-24 - 7.01	
Point de l'ordre du jour	7.01	
Objet	Règlement général de la circulation de 2021 - Avenant 4	

Le conseil communal,

Vu le règlement communal modifié du 27 septembre 2021, approuvé le 28 janvier 2022, ayant pour objet de réglementer la circulation sur le territoire de la commune de Roeser, à savoir sur l'ensemble des voies publiques à l'intérieur des agglomérations et sur les chemins communaux en dehors des agglomérations ;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;

Vu l'article 29 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte des évolutions de la voirie, des difficultés constatées sur le terrain, ainsi que de corriger certaines imprécisions rédactionnelles, il est proposé d'adapter et de modifier plusieurs dispositions du règlement ;

Considérant que l'avenant 4 vise notamment à apporter les modifications suivantes :

- Création d'un chemin obligatoire pour piétons reliant la rue de Crauthem à la rue Haute à Peppange ;
- Ajout d'une nouvelle rue sous la dénomination rue Elisabeth Kox-Risch à Peppange ;
- Aménagement de nouveaux passages pour piétons aux emplacements suivants :
 - Rue de la Gare à Bivange,
 - Rue Aloyse Weber à Berchem,
 - Rue Auguste Dutreux à Kockelscheuer ;
- Création d'un chemin conseillé mixte à Roeser, reliant la Grand-Rue à la rue de l'Alzette ;
- Interdiction de stationnement sur la rue de l'Alzette à Roeser ;

Vu le projet d'avenant du règlement général de circulation de la commune de Roeser ;

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**



D'approuver le règlement-avenant de la circulation formant l'avenant 4 au règlement de circulation modifié du 27 septembre 2021 et figurant en annexe.



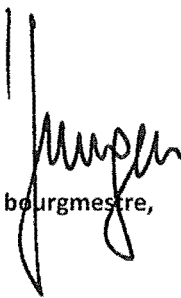
Sollicite l'approbation de la présente délibération au titre de l'article 5.3 de la loi modifiée du 14 février 1955.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 7 avril 2025



Le bourgmestre,



Le secrétaire communal ff,